

N°7

Le Périodique SSCT AURA SUD-Rail

Compte-rendu CSSCT ORDINAIRE

Encore une CSSCT qui n'aura fait que déglutir des chiffres, sans vraiment rentrer dans le cœur des sujets, car trop compliqué d'après le président et d'après lui il y a les RPX pour cela ! Oui, mais les RPX ne trouvent aucune réponse à leurs interrogations non plus, aucun écho à leurs demandes, et ils n'ont aucun moyen légal de contraindre la direction (*merci Macron... sic*) !

La délégation CSSCT de SUD-Rail a voulu entrer dans les réunions RPX pour pouvoir faire avancer les choses et porter les revendications jusqu'à la région, mais les DET et les dirigeants régionaux ont refermé la porte pour ne pas être embêtés dans leur pré carré. Pourtant les agents du terrain veulent des réponses, et des résultats dans leur quotidien. C'est pour cela que SUD-Rail entre par la fenêtre en déposant des DCI, des demandes d'audience, ou si nécessaire des droits d'alerte afin de contraindre la direction à écouter les revendications des travailleurs.

Télétravail, burnout, la SNCF prend-elle ça au sérieux ?

Après avoir interrogé le préventeur régional sur les possibles conséquences d'accident du travail, ou d'absentéisme pour le personnel ayant recouru au télétravail, nous pouvons douter de la prise en compte des souffrances occasionnées par le télétravail.

Pourtant des publications de différents organismes viennent alarmer sur les dangers du télétravail imposé depuis la crise sanitaire. Ainsi l'Organisation internationale du Travail (OIT) indique que le télétravail a été longtemps pensé comme une solution à la prévention du burnout grâce à l'équilibre qu'il apporte entre la vie professionnelle et la vie privée, en limitant essentiellement les déplacements et la fatigue, mais lorsqu'il est imposé aux salariés 5 jours sur 7, il pourrait au contraire favoriser le surmenage et les troubles anxieux. Ces recherches menées dans 15 pays ont montré qu'une petite dose de télétravail est intéressante pour prévenir le surmenage, mais qu'à forte dose, le chevauchement entre la vie privée et la vie professionnelle entraîne des niveaux de stress plus élevés, provoquant des troubles du sommeil. Une autre publication indique que les dirigeants, dont 48 % sont en situation de détresse psychologique, sont plus touchés que les non-dirigeants (44 %). Facteur aggravant pour les premiers, 60 % d'entre eux ne se permettent pas de parler de leurs difficultés avant de traiter celles de leurs subordonnés et 4 sur 10 se sentent isolés en tant que dirigeant, selon le baromètre.

Là où en avril 2020, les plus exposés étaient les salariés en chômage partiel, ce sont aujourd'hui les télétravailleurs qui sont le plus en détresse psychologique. La taille du logement (inférieure à 40 m²) surexpose à la détresse psychologique.

Le télétravail est « en voie de devenir un risque psychosocial au travail » et sa « lassitude » se confirme avec 4 salariés sur 10 qui « saturent » du télétravail tandis que 50 % des salariés disent « manquer de lien social avec les collègues », ce qui « impacte négativement le sens qu'ils donnent à leur travail ». Selon ce baromètre.

Pourtant des signes avant-coureurs permettent de détecter un travailleur qui prend le chemin de la détresse psychologique. Car si le burnout est un état constant d'épuisement émotionnel, mental et physique causé par un stress prolongé et non résolu. L'organisation du travail, et donc la responsabilité de l'employeur, est en cause. Car parmi les causes liées à l'épuisement professionnel, il y a le sentiment d'être « dépassé » en raison d'un horaire de travail exigeant, ou encore une incapacité à répondre aux demandes incessantes qui s'accumulent, la difficulté d'avoir des outils de travail efficace dans un contexte sans aides pour résoudre les différents bug et problème de rapidité du réseau internet.

Selon une étude américaine, parmi les nombreux facteurs qui prédisposent un individu à l'épuisement professionnel, on peut pointer une surcharge de travail et les heures consacrées au travail qui s'étirent en contexte de télétravail. Ces facteurs peuvent avoir de nombreux effets négatifs sur les personnes, tels que :

- ▶ L'augmentation significative du stress ;
- ▶ Le manque de temps libre (équilibre travail-vie personnelle) ;
- ▶ Des limites floues entre le travail et la vie personnelle ;
- ▶ Des performances inférieures ;
- ▶ Le présentisme ;
- ▶ L'insatisfaction du travail effectué ;
- ▶ La dépression ;
- ▶ La détérioration de la santé physique.

Bien entendu la direction régionale SNCF préfère ne pas chercher ces facteurs, préférant faire l'autruche plutôt que de trouver des solutions, afin de passer ce cap difficile de la pandémie.

Pour SUD-Rail la prévention des accidents du travail comme des souffrances liés au travail ne doit pas s'arrêter à des « camemberts » ou des indicateurs obligatoires. Mais cela doit être une recherche permanente avec les travailleurs, les OS et l'encadrement de proximité, afin de pouvoir éliminer les causes de souffrance et d'accident qu'engendre une organisation du travail qui plus est si elle est nouvelle ou en perpétuelle réorganisation.

Télétravail et accident de travail !

S'il est normal que pendant la période où le télétravail était quasiment généralisé les accidents de trajet aient baissé, ce qui interroge c'est que les accidents de travail sont en diminution chez le personnel ayant recours au télétravail. Ce chiffre peut cacher une réalité qui ne serait pas celle que l'on croit. Bien souvent, lorsque l'on est à la maison pour travailler, les agents ne pensent pas à faire de déclaration lorsqu'un accident, du fait d'une maladresse, d'une étourderie ou autre se produit. Pourtant c'est bel et bien un accident qui s'est produit pendant le travail, si les conséquences sont anodines, alors ne pas le signaler n'a pas de conséquence, mais personne ne peut prévoir ! N'oubliez pas de faire une déclaration à chaque fois.

X73500

Les X 73500 circulant sur notre région sont de 41 en Auvergne, 15 à Chambéry et 28 à Lyon. Pendant les périodes de canicule, cet engin disposant d'un groupe de refroidissement d'air en toiture pour l'ensemble de la rame, y compris les cabines de conduites, n'arrive pas à avoir une température suffisamment basse pour pouvoir travailler dans de bonnes conditions. Afin de pallier ce problème, la première mesure prise par la direction a été d'aller acheter des pare-soleils de camion à Norauto, il y a de cela déjà 5 à 6 ans. Si d'après notre hiérarchie cela a pu descendre de quelques degrés (3° à 4°) la température intérieure lors des stationnements, cela n'a pas été suffisant pour lutter contre la chaleur et revenir à un niveau acceptable. Du coup, une autre mesure a été prise. La modification de la grille de ventilation. Afin que le flux d'air rafraîchi soit dirigé vers le poste de conduite, permettant au conducteur de ressentir un léger courant d'air refroidi. Cette expérience faite à Chambéry étant concluante, elle sera généralisée sur l'ensemble du parc de la région. Une troisième mesure prise qui sera testée avant sa mise en œuvre générale, c'est l'installation d'un ventilateur MELCO. Ce sera un système à intégrer au niveau du plafond. Il générera un bruit de 51 décibels dans la cabine, pour la modique somme de 500 à 900 euros en fonction des quantités qui seront commandées. Normalement budgété pour 2022. À suivre...

Une question, une information !!!

Jean François Rogeon
06 76 54 58 37
jeanfrancois.rogeon@yahoo.com

Teddy Revol
06 80 23 28 28
revolteddy@gmail.com

Cathy Sirven
06 16 17 81 84
cathysirven@gmail.com

Bastien Ferrari
06 12 98 59 97
basti3n.ferrari@gmail.com

Sylvain Duvert
06 22 26 04 37
sylworld@wanadoo.fr

Nicolas Possich
06 16 88 06 22
dipos.np@gmail.com

Le Périodique
SSCT AURA **Sud**
Rail